

Fiche de poste

Conseiller pédagogique Circonscription ROCHE SUD

Poste :

Conseiller pédagogique de la circonscription ROCHE SUD

Compétences :

Le conseiller pédagogique met en œuvre et développe les compétences attendues d'un formateur (par exemple, celles liées à la communication, l'engagement ou à la maîtrise d'outils professionnels dont ceux liés aux usages du numérique) et celles d'un collaborateur de proximité de l'IEC au sein d'une équipe.

Missions principales :

« Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur polyvalent qui exerce ses fonctions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription arrêté par l'inspecteur chargé de la circonscription, dont il reçoit une lettre de mission.

- Le conseiller pédagogique accompagne la mise en place des plans Français et/ou Mathématiques à travers l'accompagnement et la formation d'enseignants regroupés à cette fin en constellations.
- Il apporte son appui aux enseignants, aux directeurs et aux équipes pédagogiques des écoles maternelles et élémentaires de la circonscription, dans tous les domaines d'enseignement. Il les accompagne et les conseille sur leur lieu d'exercice, ponctuellement ou dans la durée, à leur demande ou pour répondre à celle de l'inspecteur de la circonscription.
- Il assiste les équipes pédagogiques et les directeurs d'école dans l'analyse des besoins des élèves et la définition des actions à entreprendre pour assurer le bon déroulement des parcours scolaires des élèves.
- Il veille à l'accueil et à l'intégration des professeurs des écoles stagiaires et des nouveaux titulaires dans l'équipe d'école.
- Le conseiller pédagogique peut apporter son concours à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de projets d'école.
- Il accompagne et soutient les actions innovantes. Il peut être amené à participer à des conseils de cycle et à des conseils d'école pour y apporter son expertise. » Décret n°2015-883 du 20 juillet 2015.

Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.

Nota bene :

Une amplitude de disponibilité est nécessaire.

L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

Missions et activités :

Accompagnement pédagogique des enseignants du premier degré :

- Accompagner les enseignants, particulièrement, à l'entrée dans le métier.
- Favoriser la mutualisation et le travail en équipe des enseignants
- Faciliter les collaborations 1^{er}2nd degré
- Aider à l'appropriation des innovations et des résultats des recherches didactiques et pédagogiques, à la réalisation de projets de classe, de cycle ou d'école.

Contribution à la formation initiale et continue des enseignants :

- Organiser, préparer et conduire des actions de formation continue ; accompagner notamment les formations en « Constellations – Français et/ou Mathématiques ».
- Accompagner des enseignants dans le cadre d'évolutions professionnelles (changement de cycle, de niveau, préparation de certifications professionnelles).
- Contribuer à la production de ressources pédagogiques à destination des enseignants, à l'échelle de la circonscription ou du département.

Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative :

- Participer en circonscription à une réflexion partagée visant à renforcer la réussite de tous les élèves (pôle ressource de circonscription, conseil de cycle...).
- Accompagner la mise en œuvre de projets spécifiques en lien avec des priorités définies.

Spécificités du poste et missions particulières :

- Prendre en charge le suivi des dossiers partagés entre les CPC et pilotés par l'IEN de la circonscription,
- Être sensibilisé aux compétences psychosociales au service de l'accompagnement des équipes pédagogiques sur le climat scolaire
- Assurer le suivi du dossier EPS